



Devis pour induire en erreur sur prix total

Par **oeilceleste**, le **26/07/2010** à **09:55**

Bonjour,

j'ai signé un devis de tonte de gazon pour 12 tontes. le professionnel m'a décrit la nature des opérations et les dates de passage sans m'indiquer le prix unitaire et le nombre de passages; en m'indiquant en bas de devis un prix TTC pouvant laisser croire que c'était pour la saison (12 tontes). et ce prix était dna sla norme du marché 646 euros. Hors il s'avère que c'est le PRIX D'UNE TONTE. Soit un total de 8800 euros pour la saison.

Après avoir relu je me suis aperçu après que la première tonte ait été effectuée, tout en bas de la présence à gauche en bas de descriptif, d'une petite phrase: ce prix est pour une tonte. j'ai signé le devis de bonne foi mais l'entreprise me met en demeure de régler 8800 e. que puis je faire. merci de vos conseils.

Par **jeetendra**, le **26/07/2010** à **18:03**

[fluo]DGCCRF de l'Aisne (02)[/fluo]

41 rue Serurier - BP 527

02001 LAON CEDEX

FRANCE

Tel.: 03.23.27.78.51

Bonjour, 646 euros pour une tonte de gazon c'est cher, excessif, même si les prix sont libres, prenez contact avec la DGCCRF à LAON, ils pourront vous aider, cordialement.